

Questions orales

Le ministre peut-il nous assurer que ceux qui occupent illégalement par la force les résidences du fédéral seront exclus des listes d'attente et que ces listes ne seront constituées que de ceux qui ont respecté intégralement la loi?

[Traduction]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, la question est identique à celle qu'on vient de me poser.

Le cas de 178 personnes a été évalué. Les maisons ont été attribuées. Il y en a trois ou quatre au sud de la route 344 qui nous causent des problèmes. Mais ce n'est rien à côté de la situation dont j'ai hérité. Nous avons tous hérité du problème d'Oka, qui a coûté 230 millions de dollars au gouvernement fédéral et à celui du Québec. Du vrai gaspillage.

C'est une bien meilleure façon de régler le problème et de ne pas l'empirer que de négocier de bonne foi en vue de le résoudre.

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, il y a toujours des occupations illégales à Kanasatake et le ministre le sait. Il ne répond pas à nos questions.

Le ministre peut-il nous indiquer, à la suite des échanges qu'il a eus avec son négociateur, Me Michel Robert, si l'attribution des résidences achetées par le gouvernement fédéral se fera dans un avenir rapproché et dans le respect des critères fixés par le gouvernement?

[Traduction]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je vais répondre à la question d'une manière directe. Si le député veut agir d'une manière positive, il devrait aller voir le gouvernement du Québec et lui demander de reconnaître les gardiens de la paix à Oka.

* * *

LA SANTÉ

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et porte sur le nouveau Transfert social canadien.

Selon les conditions du nouveau Transfert social, la ministre de la Santé peut diminuer ou supprimer les transferts aux provinces au titre de la santé si elle estime que ces dernières n'interprètent pas de la même façon qu'elle la Loi canadienne sur la santé. Le Cabinet décidera alors dans quelle mesure le financement sera réduit. Il me semble que c'est laisser la porte ouverte à des décisions arbitraires de la part d'Ottawa.

Pourquoi la réduction du financement n'est-elle pas fondée sur une formule impartiale énoncée dans la loi?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, nous avons dit très clairement que le nouveau Transfert social tiendrait compte des principes de la Loi canadienne sur la santé. En fait, ce sont ces principes, et ces principes seulement, qui s'appliqueront. La ministre n'aura pas discrétion. C'est la Loi canadienne sur la santé, et le gouvernement doit appliquer.

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord, Réf.): Monsieur le Président, il est insensé que le gouvernement prétende que le meilleur moyen de maintenir des normes nationales dans le domaine de la santé consiste à réduire le financement chaque fois qu'une province tente d'innover. La ministre de la Santé aura le pouvoir de réduire arbitrairement les dépenses de santé fédérales.

La ministre peut-elle expliquer à la Chambre en quoi cela va améliorer la qualité des soins de santé au Canada?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la Loi canadienne sur la santé demeure inchangée. Elle n'a jamais été conçue pour empêcher d'innover, et elle ne l'empêche pas. Elle vise à préserver et à maintenir ces principes qui ont si bien servi les Canadiens, auxquels ces derniers s'attendent et auxquels ils ont droit.

* * *

• (1435)

[Français]

LA TURQUIE

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Vendredi dernier, le gouvernement rappelait que le Canada était très préoccupé par les opérations militaires turques contre les Kurdes dans le nord de l'Irak et convoquait l'ambassadeur turc pour une rencontre à ce sujet. Aujourd'hui, tout indique que la Turquie a fermement l'intention de poursuivre son offensive.

Le ministre peut-il confirmer si le Canada a saisi l'OTAN de cette question, comme le présumait la semaine dernière le ministre de la Défense, et peut-il nous indiquer quels sont les moyens actuellement envisagés par le Canada et l'OTAN pour faire entendre raison à la Turquie?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, en réponse à l'honorable député, je peux l'informer que nous ne l'avons pas fait.

M. Jean H. Leroux (Shefford, BQ): Monsieur le Président, afin d'être pris au sérieux, et ce au moment où l'on apprend que des civils auraient été touchés par l'offensive turque, le ministre entend-il saisir le Conseil de sécurité de l'ONU de cette question et suspendre immédiatement toute négociation avec la Turquie pour la vente de ses CF-5?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà dit en cette Chambre que les discussions au sujet de vente d'avions étaient à l'étape préliminaire et qu'un certain nombre de pays ou d'acheteurs éventuels étaient